

INSCRIPTIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Enfants nés en 2018

Les admissions des enfants inscrits au préalable à la mairie se feront à l'école maternelle à partir du mardi 6 avril 2021.

Merci de vous munir :

- d'une photocopie des pages vaccinations du carnet de santé,
- d'une photocopie des pages utiles du livret de famille.
- des coordonnées complètes des 2 parents ou du responsable légal le cas échéant : nom, prénom , adresse complète, numéro de téléphone et adresse mail.

Vous pourrez déposer les documents demandés à l'école maternelle les lundi, mardi et vendredi pendant les heures de classe ou laisser une enveloppe dans la boîte aux lettres de l'école. Vous recevrez un mail de confirmation.

Cordialement,

Madame Birringer